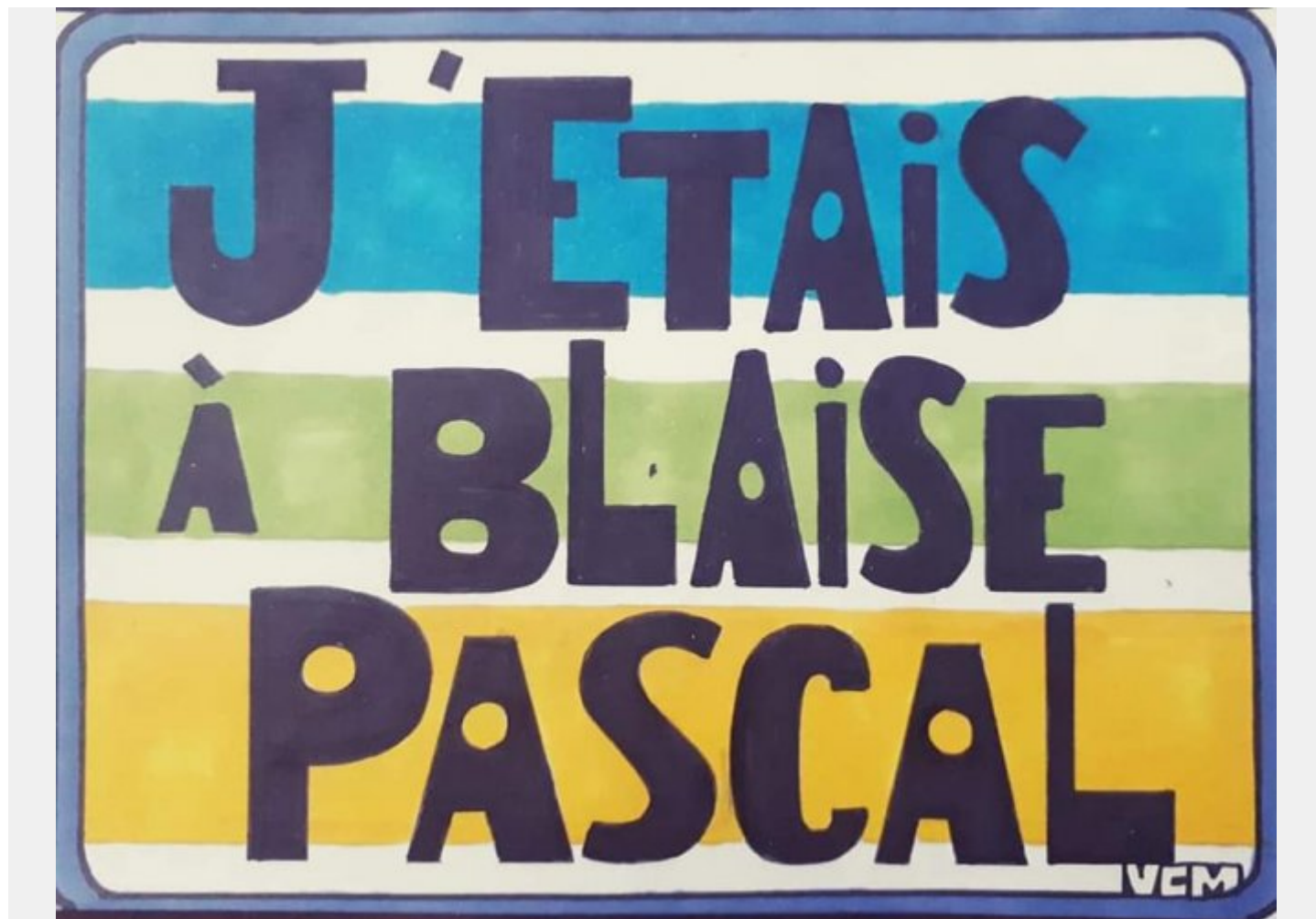




## Contre la répression AntiSyndicale : Arrêt des poursuites contre nos camarades.

23 mai 2021



Rassemblement unitaire le 16 juin 2021 à 15h devant le rectorat de Clermont-Ferrand.

Communiqué unitaire intersyndical :

Suite à l'action collective du samedi 18 janvier 2020 au lycée Blaise Pascal à Clermont-Ferrand, menée par plus de 200 personnes contre la réforme du lycée et du baccalauréat, six responsables syndicaux et syndicales sont aujourd'hui condamné·e·s.

Ces condamnations sont inacceptables. Paco et Anna de l'UNEF, Fabien et Patrick du Snes-FSU, Frédéric de la CGT Éduc'action et Didier de SUD Éducation sont condamné·e·s sans comparution ni débats contradictoires à un délit inscrit sur la partie B2 de leur casier judiciaire assorti d'amendes de 200 € à 400 €.

L'action incriminée s'est déroulée dans le plus grand calme, il n'y a eu aucun empêchement à l'égard des élèves, aucun passage en force, aucune violence, aucun franchissement de grille ou de portail fermé, aucune dégradation à l'intérieur de l'établissement. **Dans l'éducation nationale, des responsables de syndicats condamné·e·s collectivement au pénal, c'est une première.** Ces condamnations criminalisent l'action syndicale et constituent une tentative supplémentaire d'intimidation de l'ensemble

des personnels.

La politique du ministre Blanquer est désavouée dans tous les services. Pour endiguer la contestation on franchirait un pas de plus après Melle, Cahors, Dôle, Carcassonne en condamnant collectivement des militantes et militants qui exercent des responsabilités dans leurs organisations.

**À travers ces condamnations ce sont tou·te·s les personnels qui sont sommé·e·s de se taire et de rentrer dans le rang de la nouvelle « école de la confiance » chère au ministre**

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Contre-la-repression-AntiSyndicale-Arret-des-poursuite-contre-nos-camarades>